

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 26 MAI 2026 (19 : 30)

SÉANCE PUBLIQUE

JURIDIQUE

1. Prestation de serment du Président du Centre Public d'Action Sociale en qualité de membre du Collège communal

Le Conseil Communal est invité à constater la prestation de serment de Monsieur NOTEBOOM, Président du C.P.A.S., comme membre du Collège Communal.

2. Fête de la musique 2026 - Convention de partenariat - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la convention de partenariat entre la Ville de Binche, l'ASBL Amis de Binche Culture et l'ASBL USAB, dans le cadre de l'organisation de la Fête de la musique qui aura lieu les 19 et 20 juin 2026, dans le parc Derbaix.

ADMINISTRATION GENERALE

3. Adhésion à l'ASBL "Territoires de la Mémoire"

Il est proposé au Conseil communal d'adhérer au réseau « Territoire de Mémoire » porté par l'asbl Les Territoires de la Mémoire, centre d'éducation à la résistance et à la citoyenneté œuvrant à la transmission du devoir de mémoire, à la promotion des valeurs démocratiques et à la lutte contre les discriminations, le racisme, la xénophobie et les idéologies liberticides.

La convention proposée couvrirait la période 2026-2030 moyennant une cotisation annuelle de 847 €.

TUTELLE C.P.A.S.

4. Tutelle du CPAS - Finances - Comptes budgétaires de l'exercice 2025 - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter les comptes annuels de l'exercice 2025 du CPAS.

5. Tutelle du CPAS - Finances - Budget général de l'exercice 2026 - Modification budgétaire n° 1 des services ordinaire et extraordinaire

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1 des services ordinaire et extraordinaire du budget 2026 du CPAS.

FINANCES

6. Comptes communaux 2025 - Art. L1122-23 du CDLD - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter les comptes communaux pour l'exercice 2025 aux montants ci-après :

- Service ordinaire:
 - Résultat budgétaire exercice propre : + 1.574.419,47€
 - Résultat budgétaire global : + 4.011.636,03€
- Service extraordinaire: Résultat budgétaire global : -714.759,27 €

7. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2026 - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2026.

SUBSIDES

8. Subsidés communaux - Rapport annuel 2025- Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport relatif aux subventions en espèces et en nature, octroyées par le Collège communal en 2025, en vertu de la délégation accordée le 18 juin 2013.

REGIE FONCIERE

9. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière - 1er trimestre 2026 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le 1er trimestre 2026, en date du 31 mars 2026 L'avoir à justifier et justifié s'élève à 220.246,34 €

10. Régie foncière - Arrêt de la comptabilité générale - État des recettes et des dépenses pour l'exercice 2025

Le Conseil communal est invité à approuver la comptabilité générale (état des recettes et des dépenses) l'exercice 2025 ainsi que les Comptes Annuels 2025 de la Régie Foncière comme suit :

- En recettes, à la somme de : 805.476,29 €;
- En dépenses, à la somme de : 655.060,06 €;
- Soit un résultat budgétaire positif de 150.416,23 €.

Le bilan, compte de résultats et annexe, au résultat négatif de : 14.326,07 €.

PREVENTION

11. Prolongation du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention pour l'année 2026 - Approbation.

Le 5 décembre 2025, le Conseil des Ministres a pris la décision de prolonger les plans stratégiques de sécurité et de prévention jusqu'à ce 31 décembre 2026. Les modalités pratiques sont précisées dans l'arrêté ministériel du 17 décembre 2025. Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la prolongation et sur la non-modification du plan stratégique de sécurité et de prévention et la prolongation de celui-ci jusqu'au 31 décembre 2026.

INTERCOMMUNALES

12. IMIO - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 02 juin 2026

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'IMIO du 02 juin 2026:

1. Présentation du rapport d'activités 2025.
2. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration.

3. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes.
4. Approbation des comptes annuels 2025 et adoption du bilan.
5. Décharge aux administrateurs.
6. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes.
7. Notification - Délégations du Conseil d'administration.
8. Fixation des rémunérations et jetons de présence des administrateurs.

13. EthiasCo - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 11 juin 2026

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire d'EthiasCo du 11 juin 2026:

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2025
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2025 et affectation du résultat
3. Décharge aux administrateurs
4. Décharge au commissaire
5. Désignations statutaires – Client Board

FABRIQUES D'EGLISE

14. Fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche - Compte - Exercice 2025 - Approbation du compte de l'exercice 2025 après réformation - Décision.

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 21 avril 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2025, réformé comme suit :

- Recettes : 131.290,20 € ;
- Dépenses : 106.124,67 € ;
- Excédent : 25.165,53 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2025 s'élève à 89.888,58 €, montant approuvé au budget l'exercice 2025.

15. Fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche – Compte – Exercice 2025 – Approbation du compte de l'exercice 2025 – Décision.

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 21 avril 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2025, comme suit :

- Recettes : 67.660,59 € ;
- Dépenses : 56.788,50 € ;
- Excédent : 10.872,09 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2025 s'élève à 38.571,46 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2025.

16. Fabrique d'église Saint-Rémy de Waudrez - Compte - Exercice 2025 - Approbation du compte de l'exercice 2025 après réformation – Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 26 février 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémy de Waudrez a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2025, réformé comme suit :

- Recettes : 18.468,93 € ;
- Dépenses : 10.254,59 € ;
- Excédent : 8.214,34 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2025 s'élève à 13.842,61 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2025.

17. Fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche – Compte – Exercice 2025 - Approbation du compte de l'exercice 2025 après réformation – Décision.

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 21 avril 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2025, réformé comme suit :

- Recettes : 20.930,45 € ;
- Dépenses : 13.053,43 € ;
- Excédent : 7.877,02 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2025 s'élève à 10.028,43 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2025.

18. Fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche – Compte – Exercice 2025 – Approbation du compte de l'exercice 2025 – Décision.

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 20 avril 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2025, comme suit :

- Recettes : 29.159,47 € ;
- Dépenses : 22.213,54 € ;
- Excédent : 6.945,93 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2025 s'élève à 20.092,14 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2025.

19. Fabrique d'église Saint-Etienne à Ressaix – Compte - Exercice 2025 – Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2025 – Décision.

Le Conseil Communal est invité à :

- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2025 de la fabrique d'église Saint-Etienne à Ressaix.
- adresser la présente délibération :
 - au Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne – Rue du Presbytere, 12 à 7134 Ressaix ;
 - à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

20. Fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray – Compte - Exercice 2025 – Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2025 – Décision.

Le Conseil Communal est invité à :

- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2025 de la fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray.
- adresser la présente délibération :
 - au Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge – Rue de Maurage, 16 à 7130 Bray ;
 - à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

21. Fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail de Bray – Compte – Exercice 2025 - Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice 2025 – Décision.

Le Conseil Communal est invité à :

- Proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2025 de la fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail de Bray.
- Adresser la présente délibération :
 - au Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail – Rue Roi Albert, 20B à 7120 Rouveroy ;
 - à l'administration communale d'Estinnes - Chaussée Bruneault, 232 à 7120 Estinnes ;
 - à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

22. Fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine d'Epinois – Compte - Exercice 2025 –

Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2025 – Décision.

Le Conseil Communal est invité à :

- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2025 de la fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine d'Epinois.
- adresser la présente délibération :
 - au Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine – Avenue Marie-José, 62 à 7130 Binche ;
 - à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

ENSEIGNEMENT

23. Enseignement maternel/primaire/artistique à horaire réduit/de promotion sociale - Année scolaire 2025/2026 - Déclaration des emplois vacants au 15 avril 2026

Le Conseil communal est invité à statuer sur la déclaration des emplois vacants, au 15 avril 2026, et ce, pour autant qu'ils le soient encore au 1^{er} octobre 2026, pour les emplois organisés dans l'Enseignement Officiel Subventionné de la Ville de Binche.

24. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025/2026 - Organisation du cours d'éducation physique à partir du 25 août 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 13 avril 2026, point n°21, par laquelle il est invité à prendre connaissance de l'organisation du cours d'éducation physique dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 25 août 2025.

25. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Organisation de l'enseignement en immersion en anglais à partir du 25 août 2025 et du 1er octobre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 13 avril 2026, point n°22, par laquelle il est invité à prendre connaissance de l'organisation de l'enseignement en immersion en anglais dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 25 août 2025 et du 1er octobre 2025.

26. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Organisation du cours de psychomotricité au 25 août 2025 et au 1er octobre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 13 avril 2026, point n°23, par laquelle il est invité à prendre connaissance de l'organisation du cours de psychomotricité dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche au 25 août 2025 et au 1er octobre 2025.

27. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Personnel - Organisation des cours de seconde langue subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles à partir du 25 août 2025 et du 1er octobre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 13 avril 2026, point n°24, par laquelle il est invité à prendre connaissance de l'organisation des cours de seconde langue subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles à partir du 25 août 2025 et du 1er octobre 2025.

28. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025/2026 - Organisation du cours de philosophie et citoyenneté au 25 août 2025 et au 1er octobre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 13 avril 2026, point n°27, par laquelle il est invité à prendre connaissance de l'organisation du cours de

philosophie et citoyenneté "commun" et du cours de philosophie et citoyenneté "dispense" dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche au 25 août 2025 et au 1er octobre 2025.

29. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Organisation du cours de morale au 1er octobre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 13 avril 2026, point n°18, par laquelle il est invité à prendre connaissance de l'organisation du cours de morale au 1er octobre 2025.

30. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Organisation du cours de religion islamique à partir du 1er octobre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 13 avril 2026, point n°19, par laquelle il est invité à procéder à l'organisation du cours de religion islamique dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 1^{er} octobre 2025.

31. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025/2026 - Organisation du cours de religion protestante à partir du 1er octobre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 13 avril 2026, point n°20, par laquelle il est invité à prendre connaissance de l'organisation du cours de religion protestante dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 1er octobre 2025.

32. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Organisation du cours de religion catholique à partir du 1er octobre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 13 avril 2026, point n°25, par laquelle il est invité à prendre connaissance de l'organisation du cours de religion catholique dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 1^{er} octobre 2025.

33. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025/2026 - Organisation du cours de religion orthodoxe à partir du 1er octobre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 13 avril 2026, point n°26, par laquelle il est invité à prendre connaissance de l'organisation du cours de religion orthodoxe dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 1er octobre 2025.

34. Enseignement Officiel Subventionné - Commission Paritaire Locale 2025-2030 - Prise de connaissance de la modification de la désignation des secrétaires de la COPALOC, à dater du 1er janvier 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 11 mai 2026, point n°20, par laquelle il est invité à prendre acte de la modification de la désignation des secrétaires pour la Commission Paritaire Locale, à dater du 1er janvier 2026.

PLAINE DE JEUX

35. Plaine de jeux 2026 - Octroi d'une provision de trésorerie à la responsable de la plaine de jeux pour la gestion journalière - Décision

Le Conseil communal est invité à octroyer une provision de trésorerie, à la Coordinatrice de la plaine de jeux, afin de permettre une gestion fluide des besoins journaliers lors de l'organisation de la plaine de jeux, du 6 juillet au 24 juillet 2026.

SPORTS ET JEUNESSE

36. Octroi de Chèque Sport pour l'année 2026 - Approbation du règlement et approbation des modalités d'octroi

Le Conseil communal est invité à arrêter les modalités d'octroi et le règlement communal des chèques sport pour l'année 2026.

PLAN DE COHESION SOCIALE

37. Rapport d'activités 2025 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche et de son article 20 pour l'année 2025.

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :

- le rapport d'activités 2025 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche;
- le rapport d'activités 2025 « Article 20 » du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche.

38. Plan de Cohésion Sociale - Validation des rapports financiers PCS et "Article 20" - Année 2025 - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :

- le rapport financier 2025 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche;
- le rapport financier 2025 « Article 20 » du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche.

TOURISME

39. Convention relative à la création, à la maintenance et à la mise à jour des réseaux à points-nœuds cyclables et pédestres - Approbation

Il est soumis à votre approbation une convention à conclure entre la Ville de Binche et la Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut (FTPH), relative à la création, à la maintenance et à la mise à jour des réseaux à points-nœuds cyclables et pédestres sur le territoire communal.

POLICE ADMINISTRATIVE

40. Police administrative - Demande d'avis émanant du SPW - Suppression de la bande centrale au profit d'îlots marqués et signalés par des potelets sur l'avenue Léopold III (N27), sur son tronçon actuellement aménagé en trois bandes de circulation - Avis

Le Conseil communal est invité à remettre son avis sur la suppression de la bande centrale au profit d'îlots marqués et signalés par des potelets sur l'avenue Léopold III (N27), sur son tronçon actuellement aménagé en trois bandes de circulation.

PROJET DE PROCES-VERBAL

41. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 avril 2026 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 21 avril 2026.